

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/09/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/09/2014

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2014

Délibération n° D-2014-336

Constitution de commissions municipales

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction du Secrétariat Général

Constitution de commissions municipales

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L. 2121-22 du C.G.C.T. dispose que « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Je vous propose de créer 3 commissions municipales,

1. Commission Ressources

- Affaires financières
- Ressources humaines
- Contractualisation/Relations internationales
- Coopération/ jumelages
- Informatique
- Moyens généraux
- Commerce
- Partenariats économiques et économie mixte
- Economie sociale et solidaire

2. Commission Vie quotidienne

- Vie scolaire et affaires périscolaires
- Petite enfance
- Jeunesse
- Animation socio-culturelle et vie associative
- Loisirs et sports
- Culture
- Sujets non liés au CCAS dans le champ de la solidarité (*affaires sociales, de l'aide alimentaire, aux affaires familiales, logement d'urgence, personnes âgées, égalité hommes/femmes*)

3. Commission Environnement et Aménagement.

- Espaces publics et cadre de vie
- Patrimoine (bâtiments, immobilier communal, patrimoine historique)
- Handicap et accessibilité
- Aménagement, mobilité, voirie
- Urbanisme
- Habitat/logement
- Renouvellement urbain
- Politique de la ville
- Risques majeurs
- Développement durable et agenda 21
- Médiation/quartiers
- Espaces verts et biodiversité
- Prévention/sécurité
- Vie participative
- Animaux/refuge

Les commissions municipales n'ont pas de pouvoir décisionnel, seul le Conseil municipal a le pouvoir d'engager juridiquement la commune et le Maire est seul compétent pour fixer l'ordre du jour du Conseil municipal. Elles ont un rôle de consultation et de réflexion.

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, les commissions se verront saisies des projets de délibérations soumis au Conseil municipal qui entrent dans le champ de leurs attributions.

Elles pourront également se voir confier d'autres missions telles que la réflexion à plus long terme sur des projets de délibérations à inscrire à des conseils municipaux ultérieurs, l'initiative de projets et de réflexions à mener, ainsi que le suivi des délibérations votées.

Il est proposé que les 3 commissions thématiques soient composées en nombre suffisant d'élus pour permettre à chaque Conseiller municipal d'être membre d'au moins une commission.

Tout élu non membre d'une commission peut y siéger sur sa simple demande.

Seront également invités les techniciens ayant en charge les dossiers soumis à la commission.

Ces commissions ne sont pas publiques.

Ainsi que le prévoit l'article L. 2121-22 du CGCT, une vice-présidence est prévue si le maire est absent ou empêché. Je vous propose qu'au sein de chaque commission, soient élus un 1^{er} Vice-président et un 2^{ème} Vice-président au cas où le 1^{er} Vice-président serait absent ou empêché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Créer les 3 commissions municipales suivantes:

1. Commission Ressources
2. Commission Vie quotidienne
3. Commission Environnement et Aménagement.

- Elire les membres qui siégeront dans chaque commission

Ont été élus :

Commissions municipales	Composition
1- Commission Ressources Affaires financières Ressources Humaines Contractualisation/Relations internationales Coopération/ jumelages Informatique Moyens généraux Commerce Partenariats économiques et économie mixte Economie sociale et solidaire	Alain GRIPPON Lucien-Jean LAHOUSSE Dominique DESQUINS Fabrice DESCAMPS Eric PERSAIS Jeanine BARBOTIN Luc DELAGARDE Catherine REYSSAT Sébastien PARTHENAY Sylvette RIMBAUD Valérie BELY-VOLLAND Pascal DUFORESTEL Alain PIVETEAU
2- Commission Vie quotidienne Vie scolaire et affaires périscolaires Petite enfance Jeunesse Animation socio-culturelle et vie associative Loisirs et sports Culture Sujets non liés au CCAS dans le champ de la solidarité <i>(affaires sociales, de l'aide alimentaire, aux affaires familiales, logement d'urgence, personnes âgées, égalité hommes/femmes)</i>	Alain BAUDIN Jacqueline LEFEBVRE Rose-Marie NIETO Christelle CHASSAGNE Elisabeth BEAUVAIS Dominique JEUFFRAULT Marie-Paule MILLASSEAU Yamina BOUDAHMANI Christine HYPEAU Yvonne VACKER Agnès JARRY Christophe POIRIER

<p>3- Commission Environnement et aménagement Espaces publics et cadre de vie Patrimoine (bâtiments, immobilier communal, patrimoine historique) Handicap et accessibilité Aménagement, mobilité, voirie Urbanisme Habitat/logement Renouvellement urbain Politique de la ville Risques majeurs Développement durable et agenda 21 Médiation/quartiers Espaces verts et biodiversité Prévention/sécurité Vie participative Animaux/refuge</p>	<p>Marc THEBAULT Michel PAILLEY Dominique SIX Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN Anne-Lydie HOLTZ Jacques ARTHUR El Mano MARTINS Carole BRUNETEAU Guillaume JUIN Romain DUPEYROU Simon LAPLACE Florent SIMMONET Marie-Chantal GARENNE Josiane METAYER Elodie TRUONG Amaury BREUILLE Jean-Romée CHARBONNEAU</p>
---	--

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 42
Contre : 2
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ